

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM DE LA SEANCE DU 19 JANVIER 2023**

Le 19 janvier 2023, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des séances de la Mairie, sous la présidence de M. Alain ZEMB, Maire.

Date de la convocation : 12 janvier 2023

MEMBRES PRESENTS :

M. Alain ZEMB, Maire, Mme Gabrielle RIETSCH, 1er adjoint, M. Benoît GOETSCH, 2ème Adjoint, Mme Christelle BLUNTZER, 3ème Adjoint, M. Gilles MIESCH, 4ème Adjoint, MM. Henri BRUNNER, Albert JORDAN, Mme Danielle SCHMITT, M. Bernard VOGEL, Mmes Stella COUSIN, Céline HALTER, MM. Patrick MAURER, Benoit DIEMER, Mme Morgane TEMPE

MEMBRES ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : ./.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : ./.

PROCURATIONS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Adeline MANGIN

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du 24 novembre 2022
- 3) Utilisation des délégations de compétences
- 4) Finances Locales – Fiscalité – Taxe d'aménagement
- 5) Finances Locales – Subventions aux associations
- 6) Finances Locales – Divers – Bistrot Communal
- 7) Gestion du domaine privé – Tarifs de location (salle communale et salle d'Activités)
- 8) Autres domaines – Motion Brigades Vertes
- 9) Divers

POINT N°1 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Adeline MANGIN, en qualité de secrétaire de séance.

POINT N°2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal du 24 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT N°3 UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES

Il a été décidé que la Commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour :

* Le bien cadastré Section 21 n° 323/61, d'une superficie totale de 05ca, situé 27 rue de Ste-Croix-en-Plaine.

* Les biens cadastrés Section 6 n° 35/09 et 68/42, d'une superficie totale de 20a87ca, situés 10 rue de l'III.

* Le bien cadastré Section 48 n° 199/21, d'une superficie totale de 5ha36a05ca, situé 1 rue Liebherr.

POINT N°4 FINANCES LOCALES – FISCALITE – TAXE D'AMENAGEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De rapporter la délibération 4 en date du 24 novembre 2022 approuvant le reversement de la taxe d'aménagement perçue par la commune de NIEDERHERGHEIM à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin à compter de 2022 ;

- De charger le Maire à procéder et à prendre tout acte afférent à la bonne exécution de la présente délibération ;

- De notifier la présente délibération aux services fiscaux et au Président de la CCCHR.

POINT N°5 FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention (Patrick MAURER), décide de surseoir cette décision à la réception d'informations comptables complémentaires et de détails sur les travaux envisagés.

POINT N°6 FINANCES LOCALES – DIVERS – BISTROT COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour l'ouverture du bistrot communal du 5 mai 2023 au 12 mai 2023 ;

- De créer une régie d'avances et de recettes et de nommer respectivement Mmes Adeline MANGIN et Nathalie HAUSHERR, régisseur titulaire et suppléant.

POINT N°7 GESTION DU DOMAINE PRIVE – TARIFS DE LOCATION (SALLE COMMUNALE ET SALLE D'ACTIVITES)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à 12 voix pour et 2 abstentions (Patrick MAURER et Bernard VOGEL) :

- L'augmentation des tarifs de location de la salle communale, rue des Herbes, comme suit :

Location/Tarif	Habitants de Niederhergheim seulement
Forfait Week-End sans chauffage	200 €
Forfait Week-End avec chauffage	250 €
Location courte durée sans chauffage (réunion de classe, apéritifs, décès...)	30 €
Location courte durée avec chauffage	40 €

Une caution de 200€ (en 2 versements de 100€) est demandée à chaque location de salle ainsi que le versement de 50% du tarif au moment de la confirmation de la location.

- L'augmentation du tarif de location pour la salle d'activités, Place de la Mairie, comme suit :

Location/Tarif	Associations et Habitants de Niederhergheim
Location courte durée (réunion de classe, AG, réunion de travail...)	30 €

- La gratuité de la vaisselle. Cependant, la vaisselle cassée ou non rendue sera facturée.

POINT N°8 AUTRES DOMAINES – MOTION BRIGADES VERTES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte de la motion sans y adhérer dans l'immédiat ;
- D'exprimer son soutien aux Brigades Vertes mais pas sous la forme de cette motion (désaccord avec la rédaction de la motion) ;
- De surseoir le vote de la motion à la réception d'informations complémentaires.

Publication le 23 janvier 2023

Le Maire
Alain ZEMB

